963 16686

ASSET ALLOCATION ADVISORS
Société Anonyme au capital de 2.145.120 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
PARIS B 410 204 390

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
du 29 juin 2006

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
0 2 NOV. 2006
N DE DEPOT

L'an deux mil six,
Le 29 juin,
à 10 heures,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société Asset Allocation Advisors se sont réunis au 3 avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Chaque membre du Conseil de surveillance émarge le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents et ont signé le registre des présences :

Monsieur Jean-Louis MILIN	Président
Monsieur Nicolas LESUR	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Yves SAINT REQUIER	Membre du Conseil de Surveillance
Madame Solange SALEM-REIN	Membre du Conseil de Surveillance

Absents excusés

Monsieur Hugues AUBRY	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Arnaud de DUMAST	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Joan PIERSON	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Kevin SMITH	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Jack AVRY	Censeur

Assistent également à la séance :

Monsieur Stéphane CORSALETTI	Président du Directoire
Monsieur François-Xavier GENNETAIS	Membre du Directoire
Monsieur Julien MECHLER	Membre du Directoire
Monsieur William MUSSAT	Membre du Directoire
Mademoiselle Josiane FABRE	Secrétaire du Conseil

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme

Le Secrétaire

- Nomination du Vice-Président

Le mandat de Membre du Conseil de Monsieur Jack Avry n'ayant pas été renouvelé, le Conseil décide de nommer Monsieur Joan Pierson Vice-Président du Conseil pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

Le Vice-Président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Joan PIERSON, absent, a déclaré accepter ces fonctions par avance si elles venaient à lui être confiées.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

.....

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance.